



DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE Santé Société migration

Conciliation ou incompatibilité culturelle :

Des travailleurs sociaux face au public immigré

Mémoire du Diplôme Inter-Universitaire « Santé, société et migration »

Rédigé sous la direction de Nina TISSOT

JIBER Ikram

Année 2023-2024

REMERCIEMENTS

Dans un premier temps, j'aimerais tout particulièrement adresser tous mes remerciements aux différents intervenants qui ont enrichi les modules tant par leurs apports théoriques que leur partage d'expériences.

Puis, je remercie ma directrice de mémoire pour sa disponibilité, ses conseils et son orientation dans la rédaction de ce mémoire.

Enfin, un immense “merci” à mes collègues de travail qui m’ont apportée leur soutien, leurs encouragements lorsque je n’avais plus l’énergie pour poursuivre la fin de cette aventure.

Cet écrit n’engage que la responsabilité de son auteur.

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION.....</u>	<u>1</u>
<u>PARTIE 1 : MIGRATION : CONTEXTE HISTORIQUE ET ENJEUX</u>	<u>2</u>
A) CES ETRANG-USAGERS	2
B) L’INTERCULTURALITE : DIMENSION IDENTITAIRE	6
<u>PARTIE 2 : VIGNETTES CLINIQUES : DIMENSIONS SITUATIONNELLES.....</u>	<u>8</u>
A) LES TRAVAILLEURS SOCIAUX	8
B) SOIN PEDOPSYCHIATRIQUE : CONFLIT IDENTITAIRE	9
C) SERVICE TUTELAIRE : RELATION TRANSFERENTIELLE	11
D) PROTECTION DE L’ENFANCE : NORMALISATION DU RACISME	13
<u>PARTIE 3 : UN MALHEUREUX CONSTAT.....</u>	<u>16</u>
A) PARTICULARITE IDENTITAIRE : ATOUTS OU HANDICAP	16
B) TRAVAILLEURS SOCIAUX : UN DEVOIR DE BIENTRAITANCE BAFOUE	17
<u>CONCLUSION.....</u>	<u>19</u>
BIBLIOGRAPHIE	

INTRODUCTION

Cet écrit ma été inspiré de mes différentes expériences professionnelles qui ont toutes été enrichissantes tant professionnellement qu'humainement. J'ai eu l'opportunité de pouvoir exercer mes fonctions d'Éducatrice Spécialisée et Mandataire judiciaire à la Protection des Majeurs dans de nombreuses institutions correspondant chacune à un champ d'intervention.

Durant l'application de mes missions, j'ai aspiré à apporter assistance et étayage socio-éducatif aux différents usagers en tenant compte des particularités de chacun en adéquation avec leur projet respectif.

Les personnes accompagnées présentaient pour beaucoup une diversité culturelle avec une compréhension du système sociétal souvent erronée faite d'illusions (contraste culturel). Leur prise en charge n'a pas été sans difficulté. Il aura fallu déconstruire bon nombre de suppositions, et parfois, confirmer quelques préjugés au travers des expériences de chacun.

Dans ce contexte, la dimension culturelle a été à la fois une ligne directive dans l'étayage éducatif que je m'efforçais d'apporter mais également un frein quant à certains axes d'accompagnement.

Il m'est apparu primordial de prendre en compte l'aspect socioculturel et l'environnement personnel des usagers pour en saisir les mécanismes de socialisations qui président.

Je me suis alors aperçu que toutes les personnes qui avaient fait le choix contre toute attente de préserver leur héritage culturel étaient généralement rejetées par certains groupes sociaux. Ils étaient réduits à une catégorisation ethnicisée motivée par des stéréotypes intériorisés.

Face à ce rejet, ces derniers ont fait preuve d'une résilience sans repère, dépassant alors l'ensemble des étiquettes qui leur avaient été attribuées et réduisant leurs chances de s'intégrer.

D'autres personnes quant à elles, ne parvenaient pas à présenter une authenticité dans nos échanges. En effet, elles semblaient nous apporter des réponses uniquement pour satisfaire les mœurs sociétales et républicaines. Elles laissaient paraître une forme de réaction instinctive en réponse à une sorte d'injonction.

C'est à travers ces différents constats que je souhaiterais aborder la question suivante :
Comment, en tant que travailleur social, composer avec la singularité des usagers immigrés ?

Dans ce mémoire de recherche, je traiterai en premier lieu des thématiques en lien avec l'immigration. Par la suite, à partir de mes observations sur le terrain, je proposerai une analyse clinique.

PARTIE 1 : MIGRATION : CONTEXTE HISTORIQUE ET ENJEUX

A) Ces étrang-usagers

Au quotidien, nous avons en charge dans nos nombreuses institutions, des individus que l'on décrit souvent comme des usagers tous droits venus de différents horizons.

A travers cet écrit, j'aimerais attirer l'attention sur la population des descendants d'immigrés originaires d'Afrique et ce, pour plusieurs raisons. Nous débuterons par la conceptualisation de l'immigration des personnes originaires des trois pays du Maghreb vers le territoire français. Il est important de souligner qu'il a existé d'autres vagues migratoires antérieures, notamment européennes.

L'immigration maghrébine sur le territoire national a débuté lors de la période des Trente Glorieuses. S'ensuivent, le choc pétrolier de 1973 ainsi que l'installation de la crise économique qui entraîneront en juillet 1974 un arrêt immédiat de l'immigration en France.

L'arrivée de ces personnes migrantes était au départ, liée au motif économique puis certaines missions leurs avaient été attribuées : apport de main d'œuvre ouvrière étrangère d'après-guerre mais également mission démographique (la natalité étant particulièrement en baisse à cette époque) pour accroître la population.

Plus tard, cette vague migratoire s'est transformée en une immigration familiale avec le regroupement familial des ouvriers.

Depuis, ces personnes et leurs descendants représentent à ce jour une part importante de la population du pays. Il est possible d'observer plusieurs générations au sein même d'un groupe de pairs.

Cette nouvelle forme de migration semble avoir été plus complexe que les précédentes sur la dimension sociétale au regard des différences culturelles qui opposent ces personnes migrantes et les autochtones.

Ces difficultés ont suscité chez certains migrants un sentiment d'insécurité face aux injustices qui étaient commises à leur égard.

Pour certaines personnes, cette immigration a été abrupte, non sans conséquences. C'est un déracinement culturel brutal (différences culturelles et mœurs opposées) qui aurait causé un bon nombre de conséquences (traumatismes) rendant ainsi leur socialisation anticipatrice ardue.

Autrement dit, pour « survivre », ces personnes se sont pour beaucoup constituées en un groupe d'appartenance.

Sous forme de ségrégation spatiale imposée, elles avaient régi ensemble, un fonctionnement de logique interne avec des conduites morales qui leurs étaient propre pour lutter contre cet ostracisme social : « *En cela, la cité fixe le cadre et les repères essentiels de la vie quotidienne et constitue le pôle d'attraction majeur de l'existence.* »¹

Il en ressort, qu'au départ leur présence sur le territoire ne devait être que temporaire ; une condition qui rendait acceptable leur venue et tout ce que cela comprenait.

Cependant, au fil des années, ce qui était au départ une lueur d'espoir, s'est soudain transformé en un mythe puisque beaucoup de familles se sont installées de façon définitive en France.

Cette finalité a conduit à l'émergence du phénomène d'acculturation vécu par l'ensemble des personnes migrantes ainsi que leurs descendants. C'est alors que s'impose à eux une sorte de dilemme, préserver l'héritage culturel qui constitue leur identité ou alors tenter une intégration auprès du groupe majoritaire du pays d'accueil.

¹ AVENEL Cyprien, « Les adolescents et leur cité, dans les « quartiers » », *Enfances & Psy*, 2006/4 (n° 33), Toulouse, ÈRES, p127.

MOKOUNKOLO et PASQUIER ont observé quatre formes de stratégie d'acculturations :

- Intégration : Maintien des spécificités de son identité culturelle d'origine tout s'imprégnant de certaines normes collectives sociétales du groupe majoritaire.
- Assimilation : Renonciation des préceptes de sa culture d'origine pour adopter les particularités de la culture du pays d'accueil : *« en effet, en se rapprochant le plus possible des standards identitaires français, ils espèrent être mieux acceptés, améliorer leur image sociale et donc trouver une satisfaction de vie générale. »*²
- Séparation : Préservation de son héritage culturel dans son intégralité en rejetant, évitant tout contact avec le groupe majoritaire et participation dans l'environnement socioculturel du pays d'accueil. On pourrait considérer qu'il s'agisse d'une forme d'opposition au principe de conformisme : *« compte tenu du contexte français où l'idéologie dominante est de tendance assimilationniste, on peut faire l'hypothèse d'une exacerbation de la confrontation des systèmes de valeurs français et algériens chez les sujets qui privilégieraient la culture algérienne. »*³
- Marginalisation : Isolement des personnes avec une rupture totale de tous liens avec les deux groupes. Absence d'identité culturelle. Nous pourrions comparer cela à une forme d'individualisme : *« la marginalisation exprime le rejet des cultures d'origine et d'accueil (Berry, 2005) ou la volonté d'affirmation de soi ou d'individualisme (Bourhis et al., 1998). »*⁴

Ce phénomène d'acculturation semble survenir d'un besoin de ces personnes d'acquérir les aptitudes culturelles spécifiques pour leur permettre survivre dans un contexte sociodémographique.

Les individus choisissent la stratégie d'acculturation qui leur convient dans un contexte précis motivé par de nombreuses raisons *« privilégier l'intégration dans l'activité professionnelle,*

² MOKOUNKOLO René, PASQUIER Daniel, « *Stratégies d'acculturation : cause ou effet des caractéristiques psychosociales ? L'exemple de migrants d'origine algérienne* », *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 2008/3 (Numéro 79), p.65.

³ Ibid, p.63.

⁴ Ibid.

*la séparation dans le contexte familial et, pour leurs enfants, l'assimilation dans le contexte scolaire. »*⁵

C'est la manière dont ces personnes vont éprouver le regard réducteur porté à leur encontre, qui va déterminer leur choix d'acculturation mais aussi conditionner leurs difficultés d'intégration à tous les niveaux.

Il est à noter que certains discours médiatiques ont contribué à une désignation négative des migrants rendant par la suite, leur intégration pénible.

Ils apparaissent comme des individus présentant des défauts de caractéristiques identitaires : noms et prénoms à connotation étrangère, langues maternelles, communautarisme, pratique religieuse conservatrice, ...

Sans compter que ces aprioris souvent exprimés ouvertement par les politiques, ont fragilisé considérablement la socialisation des migrants (droits bafoués).

Si bien qu'il a été observé en 1970, en France, lors de la crise économique, que les descendants d'immigrés avaient été désignés comme responsables par certains autochtones, ce qui a permis l'émergence de l'extrême droite. Un grand nombre de migrants ont été victimes de plusieurs crimes racistes et d'inégalités des droits. En réponse à ces maux socio-économiques, une multitude d'émeutes avaient eu lieu, notamment dans le quartier des Minguettes à Vénissieux.

La première mobilisation collective s'est déroulée en 1983 lors de la « Marche pour l'égalité et contre le Racisme » qui avait pour objectifs : « *la revendication des droits civiques des immigrés et de leurs familles, elle consacre l'émergence de la « seconde génération » sur la scène publique et lui confère une existence politique.* »⁶ Ce mouvement avait été organisé par les enfants de la première génération d'immigrés.

⁵ Ibid, p.65.

⁶ SANTELLI Emmanuelle, « *Les descendants d'immigrés* ». Paris, La Découverte, « Repères », 2016, p.9.

B) L'interculturalité : dimension identitaire

« L'identité, avons-nous dit, consiste à « être ce que l'on est ». On y parvient, avons-nous dit encore, en « devenant ce que nous sommes ». »⁷

L'identité se constitue de nombreux d'éléments : l'appartenance culturelle, l'environnement, la socialisation, ...

Tous ces facteurs⁷ favorisent l'identification à un groupe de pair par le biais d'un sentiment d'appartenance ethnique. Elle permet l'acquisition des traits culturels définissant les caractéristiques biologiques de chaque individu, permettant ainsi la reconnaissance des spécificités de l'Autre.

La distinction est possible grâce aux différents modèles d'identification existants.

En effet, l'individu se caractérise par le biais de différents aspects qui lui sont propres, à savoir, son tempérament, ses opinions, ses expériences personnelles qui lui attribue non seulement une singularité mais aussi une subjectivité : « Erikson considère l'identité comme une synthèse réalisée à partir des éléments du passé (histoire personnelle), des caractéristiques du présent (besoins, traits de personnalité, etc.) et des attentes du futur. »⁸

A ce sujet, des recherches ont été menées pour comprendre les écarts d'intégration et d'inégalités en essayant d'isoler le rôle joué par l'origine : « *Le travail est en effet le premier domaine de discrimination en France, et l'origine ethnoculturelle sa première cause* (HALDE, 2006). »⁹

Encore aujourd'hui, face aux différences culturelles (mœurs et habilités sociales), certains autochtones ont tendances à comparer leurs prismes culturels respectifs.

C'est alors que nous pouvons apercevoir un manque d'objectivité conduisant ainsi un jugement de valeurs. Ce qui complexifie davantage les interactions interculturelles entre les différents groupes identitaires.

Un sentiment d'exaspération mais aussi d'exclusion peut être vivement ressenti par certains groupes identitaires face aux clichés et stéréotypes portés à leur encontre (responsables des maux de la société).

⁷ VERGELY Bertrand, « L'enjeu vital de l'identité », *Cahiers jungiens de psychanalyse*, 2010/2 (N° 132), p.79.

⁸ LANNEGRAND-WILLEMS Lyda, « Le développement de l'identité à l'adolescence : quels apports des domaines vocationnels et professionnels ? », *Enfance*, 2012/3 (N° 3), p.313.

⁹ MOKOUNKOLO René, PASQUIER Daniel, op cit, p.64.

Autrement dit, il devient alors difficile pour eux de reconnaître d'autres normes.

Une forme de comparaison des mœurs respectives est tentée de sorte à explorer les possibilités de particularisme culturel.

C'est le reflet d'un manque d'altérité de la part du groupe majoritaire.

A ce sujet, Maurice GODELIER, Anthropologue, explique à propos de l'identité que « *c'est la cristallisation à l'intérieur d'un individu des rapports sociaux et culturels au sein desquels il/elle est engagé(e) et qu'il/elle est amené(e) à reproduire ou à rejeter.* »¹⁰

¹⁰ GODELIER Maurice, *Communauté, Société, Culture. Trois clefs pour comprendre les identités en conflits*, Paris, Cnrs Éditions, 2009, p.49.

PARTIE 2 : VIGNETTES CLINIQUES : DIMENSIONS SITUATIONNELLES

A) Les Travailleurs Sociaux

En qualité de travailleurs sociaux, notre rôle diffère d'une institution à une autre, en fonction du champ d'intervention. Pour autant, notre mission principale et commune est d'assurer un accompagnement socio-éducatif en développant l'autonomie des personnes en favorisant l'ouverture sociale vers les dispositifs de droit commun adaptés (Pôle Emploi, Mission Locale, Caisse d'Allocations Familiales, Sécurité Sociale).

La prise en compte du cadre de références culturelles des personnes peut conditionner notre méthode d'accompagnement en fonction du projet.

Une observation fine ainsi qu'une écoute attentive sont des moyens efficaces pour instaurer un climat de confiance propice à une prise en charge.

Nous mettons en place des axes d'accompagnements fondés sur un consentement et une acceptation mutuelle de la relation incluant ou non une injonction administrative ou judiciaire.

Face au phénomène d'immigration, une posture impartiale nous est imposée.

En réalité, il s'avère que chaque intervenant social exerce singulièrement avec les valeurs et motivations qui l'animent. Ses capacités à se décentrer de ses propres représentations peuvent être compromises du fait des images réductrices de l'Autre qui l'animent, et d'un certain ethnocentrisme.

C'est pourquoi l'engagement et l'implication diffèrent d'un intervenant à l'autre en raison de leurs aspirations parfois étroitement opposées.

Par ailleurs, il arrive que certains travailleurs sociaux assurent une fonction de médiateurs, des porte-paroles, des médiateurs pour concilier le rapport entre les usagers issus de l'immigration et les autres acteurs médico-sociaux.

Cette pratique n'est possible qu'à condition que la pluralité des références culturelles et normatives soit reconnue.

Ainsi, nous devons être en mesure de comprendre et percevoir ces références historiques, illustrant les comportements identitaires des personnes immigrés comme une richesse et non un handicap qu'il faudrait éradiquer.

Le non jugement et mépris quant à l'identité culturelle des individus favorisent la relation aidant/aidés.

Nous pourrions souligner le fait que les usagers investissent différemment les espaces de rencontre en fonction de l'interlocuteur et du but recherché.

B) Soin pédopsychiatrique : conflit identitaire

Les services pédopsychiatriques reçoivent des patients enfants, adolescents ou encore jeunes adultes. L'offre de soins prend en charge l'ensemble des pathologies psychiatriques.

Les équipes sont pluridisciplinaires composées de pédopsychiatres, psychologues, infirmières, aides-soignantes, éducateurs spécialisés, ergothérapeutes, psychomotriciens, art-thérapeute et d'enseignants spécialisés.

Aya, est une patiente âgée de 16 ans, présentant des troubles dépressifs avec multiples scarifications.

J'ajoute à cela des troubles compulsifs alimentaires (boulimie avec hyperphagie) observés lors de l'hospitalisation.

L'adolescente vit avec ses parents au domicile familial. L'ensemble de la famille est d'origine marocaine.

Aya ne parvient pas à déterminer les causes de ses pathologies, toutefois, elle exprime une recrudescence des symptômes (TCA) à l'approche du mois du ramadan. Elle angoisserait à l'idée de devoir rompre le jeûne.

Aya explique que culturellement, de grands repas sont organisés à cette occasion.

Au fil du temps, nous nous sommes aperçus qu'il y avait une problématique sous-jacente qui dépassait cet aspect culturel auquel les professionnels ne cessaient de faire référence.

En réalité, Aya présentait un conflit identitaire en plein développement. La jeune fille ne cessait de se comparer aux autres camarades de son âge qui n'étaient pas soumises aux mêmes contraintes culturelles.

Mère et fille ne parvenaient pas à se comprendre. L'une (la mère) était dans un modèle d'intégration avec préservation de son identité culturelle, tandis que l'autre (la fille) semblait s'orienter vers un modèle assimilatoire.

De plus, la maman rejetait avec stupeur les passages à l'acte de son enfant. Il lui était inconcevable que de telles pratiques soient commises par Aya, au regard de l'éducation qu'elle lui avait inculquée.

Une partie de l'équipe en charge du suivi de la patiente, ne parvenait pas à déterminer la problématique, qui paraissait pourtant simple pour le reste de l'équipe : conflit intergénérationnel et identitaire.

Lors des réunions cliniques, des professionnels s'attardaient uniquement sur les pratiques culturelles qui paraissaient la dépasser. Nous ne parvenions pas à nous dégager de cet aspect.

Il aura fallu de nombreuses séances de médiation familiale afin de confirmer la seconde hypothèse.

Aya traversait une période complexe de l'adolescence. Un conflit de loyauté entre deux cultures (familiale et sociétale). De plus, s'ajoutait à cela tous les enjeux relationnels avec son groupe de pairs scolaires (Lycée privé avec culture européenne en majorité). Aya se sentait exclu des autres de par son appartenance culturelle et religieuse. Elle faisait l'objet de moqueries incessantes et même parfois d'harcèlement.

Cette situation nous a laissé percevoir que l'identité pouvait s'exprimer de différentes manières.

Pour certaines personnes, elle est une évidence. Elle se vit sans complexes ni préoccupation car elle n'est pas remise en question : « *C'est la forme d'identité que l'on trouve dans des situations où l'identité n'est pas menacée.* »¹¹

Dans ce sens, ces personnes se sentent appartenir à une identité commune.

¹¹ RIBERT Évelyne, « À la recherche du « sentiment identitaire » des français issus de l'immigration », *Revue française de science politique*, 2009/3 (Vol. 59), p.569.

Dans d'autres cas de figure, l'identité se doit d'être prononcée ou même encore justifiée car le contexte l'exige : « *Les intéressés s'interrogent alors sur leurs appartenances, qu'ils cherchent à définir et auxquelles ils veulent donner un contenu.* »¹²

Il en ressort des difficultés pour les descendants d'immigrés de s'identifier dans un contexte interculturel (normes opposées à leur héritage culturel). Leurs ascendants avaient déjà été identifiés et reconnus par leur identité culturelle. Quant à eux, un choix leur incombe.

C) Service Tutélaire : relation transférentielle

Les services tutélaires sont composés d'un certains nombres de professionnels administratifs.

Toutefois, ce sont les Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs qui exercent les mesures de protections juridiques qui leur sont confiées par le Juge des Tutelles.

Nous assurons tant des mesures d'assistance que de représentation avec un devoir de conseils et d'orientation. C'est la nature de la mesure qui définit l'accompagnement prévu.

Madame M, âgée de 32 ans et d'origine algérienne, bénéficiait d'une mesure de tutelle au bien (gestion financière), compte tenu de son handicap intellectuel et moteur. Par ailleurs, la maman assure la tutelle à la personne (prise en charge quotidien et devoir d'accompagnement médical).

Dans ce cadre, ma collègue devait être en interaction avec les proches, notamment la tutrice à la personne chez qui Madame M résidait.

Il apparaissait que l'état de santé de la maman se dégradait. Il avait donc été question d'une anticipation des démarches afin de trouver un lieu de vie pour l'intéressée, loin des conditions de leur lieu d'habitat actuel (un quartier HLM).

La maman de la majeure protégée s'est fortement offusquée de la proposition et a coupé tout lien avec la MJPM.

Ma collègue étant en grande difficulté, elle a sollicité mon aide dans le cadre de médiation.

Après de nombreuses tentatives de contact, la mère de Madame M a fini par accepter une rencontre en tripartite pour échanger autour de ce quiproquo.

¹² Ibid.

La parente maîtrisait moyennement la langue française, il m'a donc fallu faire usage de sa langue maternelle, l'arabe.

Lors de l'échange, la maman prend à partie ma collègue, ne comprenant pas son souhait de la séparer de sa fille, alors que pour elle il s'agissait d'une solution inconvenable. Elle explique que culturellement, elle se devait de prendre en charge son enfant malgré les difficultés rencontrées. Elle rajoute, que le jour où elle ne serait plus en mesure de cette gestion quotidienne, c'est l'une de ses filles qui prendrait le relais par principe.

Il était impensable pour la parente de confier son enfant à une institution.

Contrariée par les explications de cette dernière, ma collègue, avec maladresse, rétorque qu'il lui fallait reconnaître ses limites comme d'autres personnes qui auraient confié leurs parents dans des EHPAD. Elle rajoute que selon elle, un quartier reconnu comme QPPV¹³ était encore moins l'idéal pour un enfant porteur de handicap.

Cet échange houleux fût extrêmement violent pour les deux parties. La discussion n'était plus envisageable. La maman nous demande de quitter son logement.

Il aura fallu que je reprenne avec ma collègue son positionnement qui était selon moi, très subjectif et donc inapproprié dans la pratique de nos missions. Nous avons un rôle de conseil, mais nous ne pouvons imposer nos normes culturelles.

Ma collègue explique qu'elle s'est laissée emporter par ses ressentis. Elle peut reconnaître avoir des difficultés à saisir cet aspect culturel qui lui paraissait archaïque.

De longs échanges, lors d'une analyse de la pratique professionnelle ont permis de dénouer ce désaccord et permettre à certaines collègues de se dégager des stéréotypes intériorisés en convenant que d'autres formes de pensées étaient possibles, au regard des mœurs respectives.

La parente de notre majeure, quant à elle, s'est senti humiliée par les propos de la mandataire, comme si le message véhiculé était celui d'une incapacité à prendre en compte les besoins de sa fille. Selon elle, sa fille a besoin de continuer son développement dans leur milieu de vie d'origine. A leur arrivée sur le territoire français, ce sont dans ce quartier que la famille M s'est reconstruite. Elle ne souhaite pas pour sa fille, un déracinement comme le reste de la famille avait pu subir auparavant. Par ailleurs, le placement en institution lui était impensable du fait de leurs mœurs

¹³ Zone Urbaine Sensible, Remplacé en 2015 par l'appellation : Quartier Prioritaire Politique de la Ville (QPPV)

sociales. Il n'était donc pas pensable que d'autres personnes que la sphère familiale puisse prendre en charge sa fille.

Nous avons pu après coup, réorganiser une nouvelle rencontre plus apaisée afin de concilier le positionnement respectif des deux tutrices. Un terrain d'entente a pu être trouvé.

La parente a rédigé un courrier mentionnant que lorsqu'elle ne serait plus en mesure d'assurer la prise en charge de son enfant, elle la confierait à une autre de ses filles résident dans une maison au sein d'un quartier résidentiel.

Cette situation a laissé paraître les conflits qu'un manque d'impartialité pouvait engendrer. Il semblait qu'un besoin d'homogénéité ait été recherché. Force est de constater que lors d'un choc culturel, des conduites à tendances assimilationnistes peuvent être entreprises par des travailleurs sociaux, concluant par-là que la différence culturelle des immigrés serait problématique.

Par ailleurs, il était également question du sentiment d'appartenance au cadre de vie.

Dans ce sens, nous pourrions concevoir que les lieux de résidence nous informent sur l'environnement des personnes, leur histoire respective, leur sentiment d'appartenance à un groupe de pairs avec lequel, elles se sont construites et ont partagé de nombreuses épreuves et expériences sociales qui constituent à ce jour leurs références.

Il s'agit d'un point central d'identification pour les jeunes de la dernière génération de l'immigration. Un sentiment généré par une multitude de références identitaires au travers de l'appartenance sociale, familiale, religieuse ou encore professionnelle.

D) Protection de l'Enfance : normalisation du racisme

Les Maisons d'Enfants à Caractère Social sont des établissements médico-sociaux consacrés à l'accueil de jeunes (3 à 18 ans, voire 21 ans sous réserve) en difficulté placé dans le cadre de la Protection de l'Enfance.

Les placements peuvent être administratifs ou judiciaires selon la nature des motifs.

A partir du projet personnalisé de l'enfant, les éducateurs élaborent des axes d'accompagnements autour de la socialisation (habilités sociales), de l'autonomie ou encore de projet scolaire et/ou professionnel.

Le groupe est constitué de 12 jeunes, âgés entre 10 et 18 ans. Une minorité d'entre eux sont issus d'ascendants immigrés. Ils se sont assez bien intégrés au sein de leur groupe de pairs.

En ce qui concernant les encadrants, il semblerait que leurs spécificités culturelles soient problématiques.

Lorsque ces jeunes étaient évoqués en réunions d'équipe, il était mention d'une forme d'incompatibilité culturelle.

Les éducateurs semblaient mener une bataille contre leurs « défauts » afin de les rapprocher au plus près de la normativité collective et sociétale.

Nous n'étions pas dans l'acceptation des particularités et singularités des jeunes mais bien dans une forme de contrainte, visant encore une fois l'homogénéité culturelle.

Ces jeunes étaient lésés de leurs droits fondamentaux : certaines n'étaient pas libres de se vêtir de la manière dont ils le voulaient, d'autres se devaient « de respecter le cadre imposé » notamment durant le mois du ramadan où ils étaient contraints de participer au temps des repas mais également lors des sorties (piscine pour les filles).

Dans cette structure, c'était un ensemble de situation qui me posait non seulement question mais atteinte, puisque que certaines désignations péjoratives portaient atteinte à mon identité culturelle. J'étais offusquée d'observer l'acceptation des propos tenus par le reste de l'équipe mais aussi de la normalisation des conduites.

L'une des jeunes filles du service, Wassila, âgée de 13 ans, d'origine Gitane et Algérienne a été placée sur le service à la suite de fait de violence dénoncée à l'encontre de ses parents.

Ces derniers mènent un mode de vie assez conservateur. Ils ne tolèrent pas que leurs enfants adoptent des tenues vestimentaires indécentes, selon leurs critères. De plus, ils exigent que leur fille respect leur régime alimentaire.

Face à ses recommandations, le corps éducatif s'est montré réfractaire, désignant l'éducation des parents de pratiques archaïques à la limite de la sauvagerie. Ainsi, des tenues non adaptées pour son âge lui avaient été achetées. Il est vrai qu'il s'agit d'un concept à trait à la morale de chacun.

Pour ma part, je considérais ses tenues comme inappropriées pour une enfant de son âge (décolleté plongeant et tenues courtes).

De plus, des repas non halal lui étaient servis.

Lorsque les parents ont appris cela, les conflits familiaux d'ores et déjà présent dans ce contexte ont pris une tout autre tournure. La jeune fille s'est attachée aux principes des éducateurs et semble avoir adhéré aux nouveaux préceptes inculqués, rejetant totalement l'éducation de ses parents.

Cette émancipation précoce et rupture familiale lui aura valu un placement jusqu'à sa majorité incluant une détérioration de sa situation : conduites à risque avec des nombreux hommes plus âgés, consommation d'alcool et de stupéfiants, ...

On pourrait donc considérer que l'identité peut être impactée par l'influence que l'extérieur pourrait avoir de façon consciente ou non. Par conséquent, elle est en évolution constante en fonction de la manière dont les individus s'approprient le contexte social dans lequel ils sont inscrits. C'est pourquoi, la sensation d'« être » peut résulter d'un sentiment d'appartenance véhiculé par la place qui est laissée à la personne mais également de l'estime qui lui est accordée.

Ici, j'ai pu observer chez cette jeune issue d'une multiculturalité, un besoin d'identification à un modèle qui répondait à ses aspirations : « *On définit classiquement l'identification comme un « processus psychologique par lequel un sujet assimile un aspect, une propriété, un attribut de l'autre et se transforme, totalement ou partiellement, sur le modèle de celui-ci. La personnalité se constitue et se différencie par une série d'identifications » (J. Laplanche et J.-B. Pontalis, 1967).* ».¹⁴

Par ailleurs, dans cette même institution, Léa, âgée de 16 ans, et originaire de la Bretagne, entretenait une relation amoureuse avec une jeune garçon issus de l'immigration.

Lorsque son histoire était évoquée, les propos tenus étaient peu élogieux, jusqu'au jour où elle a rappelé le prénom de son prétendant et que la réponse qui lui a été donnée par un éducateur était la suivante : « Oh c'est pareil, de toutes manières tous les arabes, c'est des Mohamed et les noirs des Mamadou ».

A la suite de cet événement, j'ai déposé ma démission en expliquant que les conditions de l'exercice de mes missions n'étaient pas propices. De plus, le positionnement passif de la Direction face à de telles attitudes me laissait perplexe.

¹⁴ MISSONNIER Sylvain, « Identifications, projections et identifications projectives dans les liens précoces. La partition prénatale », *Le Divan familial*, 2009/1 (N° 22), p.18.

Comment un lieu initialement conçu pour apporter protection à un public vulnérable, pouvait devenir un lieu de négligence des droits ?

Sans aucun doute, cette expérience aura été l'une des plus éprouvante. Nous étions une minorité racisée¹⁵ de professionnelles face à une majorité qui se proclamait d'une supériorité morale. Nous n'avions donc aucune légitime dans notre positionnement. Nos paroles nous semblaient méprisées, voire ignorées par moment.

Il nous était donc compliqué d'exprimer nos stupéfactions face à de tels discours « altérisés ». Des échanges peu constructifs, et des relations interethniques régissaient l'exercice de nos missions. L'atmosphère était contraire à une collaboration de qualité dans l'intérêt unique de nos usagers.

PARTIE 3 : Un malheureux constat

A) Particularité identitaire : atouts ou handicap

Toutes ces années auprès d'un ensemble de public, m'ont permis de m'apercevoir que la prise en charge socio-éducatif des personnes issues de l'immigration ainsi que de leurs descendants était bien complexe.

Leur identité est fréquemment assimilée à l'histoire du pays d'origine des ascendants. Un récit pour beaucoup peu connu, voire méconnu : « *L'histoire migratoire, bien qu'elle soit constitutive de leur identité, est à la base de la rupture des jeunes avec le milieu d'origine de leurs parents, et elle est vouée à passer par la représentation et l'imaginaire. Cette construction de l'identité de ces jeunes devient alors difficile et problématique dans une société où, pour parler d'eux, on fait souvent appel à l'origine culturelle de leurs parents.* »¹⁶

Il paraît important de rappeler que les personnes définissent elles-mêmes leurs groupes d'appartenances à partir d'une histoire commune partagée mais aussi des valeurs identitaires.

¹⁵ Toutes personnes appartenant à un groupe d'individus ayant subi un processus de racisation (définition canadienne).

¹⁶ AZZAM Amin, « L'intégration des jeunes Français issus de l'immigration. Le cas des jeunes issus de l'immigration arabo-musulmane et turque : Maghreb, Moyen-Orient et Turquie », *Connexions*, 2005/1 (n° 83), p.135.

Ces groupes de pairs participent, au travers de leur réciprocité à la construction identitaire.

Dans ces cas, un autre élément majeur contribue à cette construction, du fait de leur investissement mais également du caractère sacré puisqu'il porte leur histoire personnelle et détermine leur insertion sociale. Et ce, malgré les qualifications peu élogieuses portées à leur encontre : « *La cité est unanimement vécue, pour les filles et les garçons, comme lieu de leurs racines et d'une histoire qui témoigne d'une communauté d'expérience. Cet attachement dénote bien le mode de socialisation spécifique des adolescents des cités.* »¹⁷

De ce fait, il est arrivé que certaines personnes se mettent en opposition face à la société en conservant leurs valeurs et leur identité communautaire suite à toutes les injustices qu'ils ont subies auparavant. Ils sont en attente de considération et non plus d'instrumentalisation.

Ce constat n'est pas une généralité pour l'ensemble des usagers issus de l'immigration. D'autres parviennent quant à eux à trouver une conciliation pour maintenir leur identité culturelle tout en s'incluant socialement et s'inscrivent dans une dynamique socio-professionnelle sans contrainte opposant leurs valeurs et normes. Ce mouvement est la résultante d'une identité affirmée, sécurisante, en raison des processus de socialisation linéaire.

B) Travailleurs sociaux : un devoir de bientraitance bafoué

En France, dans nos institutions nous avons un devoir de bientraitance. Les deux premiers principes incluent : le respect de la personne et la non-discrimination.

Forcé est de constater que ce principe n'a pas toujours été respecté à travers le discours et les pratiques professionnelles de certains partenaires ou encore de différents représentants de structures de droits communs à partir de propos péjoratifs.

Il en résulte que de ce regard négatif porté sur eux, impacte leurs droits. En effet, ils ne bénéficient que très rarement du même traitement mais surtout des mêmes privilèges que la majorité culturelle. Ce constat est observable tant sur les différents champs d'intervention mais aussi au sein de l'actualité médiatique.

¹⁷AVENEL Cyprien, op cit, p.126.

Nous pouvons percevoir une subjectivité et un manque de neutralité dans certains accompagnements car, il nous arrive de projeter sur les usagers notre propres représentations, qui se disent parfois négatives, nous conduisant alors à une dimension hiérarchique.

C'est ainsi que naissent les différents cloisonnements : « minorité » et « majorité », « Nous » et « Vous/Eux », « les Blancs » et « les Autres ».

A juste titre, il parait complexe de reconnaître le caractère légitime des populations issues de l'immigration. Nous contraignons cette catégorie d'usagers à un positionnement qui définira par la suite le traitement sociétal qui leur sera donné, en fonction de leur attachement aux principes républicains : *« Ainsi, pour que les jeunes Français issus de l'immigration se reconnaissent dans la République et dans ses valeurs, il ne faudrait pas que l'écart soit trop important entre ces valeurs républicaines affichées et les expériences vécues par ces jeunes. »*¹⁸

Cette forme de pression, impose aux personnes de s'inscrire dans un nouveau contexte, avec des dimensions culturelles souvent opposées aux modèles jusque-là appliqués.

Il est donc omis le principe même mentionné plus haut de bientraitance qui nous incombe dans nos pratiques communes.

¹⁸ AZZAM Amin, op cit, p.145-146.

CONCLUSION

Lorsque les attendus du mémoire de recherche nous ont été énoncés, je souhaitais aborder un sujet qui faisait sens pour moi, mettant en lumière l'identité professionnelle que je me suis construite au fil des années, avec toutes ses richesses mais aussi ses limites.

Il est vrai que ce sujet puisse susciter un débat en fonction du positionnement respectif de chacun quant au phénomène d'immigration en lien avec ses propres aspirations.

Issue moi-même de l'immigration et portant ainsi une double-culture. J'ai fait l'objet à de nombreuses reprises des différentes contraintes mentionnées dans mon écrit. J'ai donc en amont expérimenté ce que d'autres personnes pouvaient vivre lors de mes accompagnements

Cette thématique me tenait particulièrement à cœur en raison des valeurs et principes moraux qui m'animent : le respect de l'Autre, la bienveillance et l'empathie à son égard, l'égalité et l'intégrité lors des prises en charges, ... mais surtout à un espoir d'une cohabitation pluriculturelle.

La violence à laquelle j'ai été confronté à plusieurs reprises m'a permise à prendre de la distance face aux propos tenus, et à élaborer une réflexion constructive autour des différents débats me permettant d'expliquer les principes de l'interculturalité.

Au travers de mes médiations afin de concilier certains désaccords, j'ai tenté de sensibiliser aux maximums mes collègues et partenaires quant à la compréhension des mœurs respectives afin d'appréhender au mieux les besoins des usagers.

Parallèlement, j'ai investi les instances d'échanges avec les usagers concernés afin de les rassurer et les soutenir face au rejet ou encore les différentes formes de discriminations auxquelles ils devaient faire face.

Selon moi, l'héritage culturel, quel qu'il soit est une richesse et non un « handicap ». Tant et si bien que, je m'investis à mon échelle de déconstruire ces représentations qui pèsent l'ensemble de la population d'immigrés en tentant de faire évoluer les perceptions.

C'est dans ce sens, que j'ai choisi la profession de travailleur social, afin d'accompagner l'Autre à valoriser son identité sociale et culturelle. Entre autres, à vivre fièrement son identité et à être pleinement reconnu par l'extérieur en tant qu'être humain et non plus en tant que sujet de recherche

ou encore d'expérimentation. Dans ce sens, B, VERGELY dit : « *L'humanité a une valeur. Elle n'est pas rien. Nous avons de la valeur et même plus que cela. Nous sommes précieux.* »¹⁹

Mes accompagnements répondaient aux missions qui m'avaient été confiées. A savoir, l'accompagnement vers la socialisation tout en conservant leur identité culturelle.

¹⁹ VERGELY Bertrand, op cit, p.81.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- GODELIER Maurice, *Communauté, Société, Culture. Trois clefs pour comprendre les identités en conflits*, Paris, Cnrs Éditions, 2009, 64p.
- SANTELLI Emmanuelle, « *Les descendants d'immigrés* ». Paris, La Découverte, « Repères », 2016, 128 p.

ARTICLES

- AVENEL Cyprien, « Les adolescents et leur cité, dans les « quartiers » », *Enfances & Psy*, 2006/4 (n° 33), Toulouse, ÈRES, p.124-139.

Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-enfances-et-psy-2006-4-page-124.htm>

- AZZAM Amin, « L'intégration des jeunes Français issus de l'immigration. Le cas des jeunes issus de l'immigration arabo-musulmane et turque : Maghreb, Moyen-Orient et Turquie », *Connexions*, 2005/1 (n° 83), p.131-147.

Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-connexions-2005-1-page-131.htm>

- LANNEGRAND-WILLEMS Lyda, « Le développement de l'identité à l'adolescence : quels apports des domaines vocationnels et professionnels ? », *Enfance*, 2012/3 (N° 3), Paris, Presses universitaires de France, p.313-327.

Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-enfance2-2012-3-page-313.htm>

- MISSONNIER Sylvain, « Identifications, projections et identifications projectives dans les liens précoces. La partition prénatale », *Le Divan familial*, 2009/1 (N° 22), Paris, Édition In Press, p.15-31.

Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-le-divan-familial-2009-1-page-15.htm>

- MOKOUNKOLO René, PASQUIER Daniel, « *Stratégies d'acculturation : cause ou effet des caractéristiques psychosociales ? L'exemple de migrants d'origine algérienne* », *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 2008/3 (Numéro 79), Belgique, Presses universitaires de Liège, p.57-67.

Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-internationaux-de-psychologie-sociale-2008-3-page-57.htm>

- RIBERT Évelyne, « À la recherche du « sentiment identitaire » des français issus de l'immigration », *Revue française de science politique*, 2009/3 (Vol. 59), Paris, Presses de Sciences Po, p.569-592.

Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2009-3-page-569.htm>

- VERGELY Bertrand, « L'enjeu vital de l'identité », *Cahiers jungiens de psychanalyse*, 2010/2 (N° 132), Paris, Édition Cahiers Jungiens de Psychanalyse, p.75-94.

Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-jungiens-de-psychanalyse-2010-2-page-75.htm>

Conciliation ou incompatibilité culturelle :

Des travailleurs sociaux face au public immigré

Mots clés : Travailleurs sociaux – Interculturalité – Ethnocentrisme – Identité – Immigration - Préjugés - Stéréotypes

Mon expérience en tant que travailleur social m'a permis d'accompagner un ensemble d'individus, pour beaucoup issus de l'immigration.

On constate donc que ce qui aurait pu être considéré comme un héritage culturel, une richesse, devient un motif de discrimination sociale.

Ces personnes sont généralement représentées par des préjugés peu élogieux, pouvant entacher leur dynamique d'intégration au sein de la société.

Elles font face à de nombreuses difficultés dans divers domaines, notamment dans le champ du médico-social.

Mon écrit visait à montrer les quelques impacts que pouvaient avoir le manque d'impartialité des travailleurs sociaux à travers les différentes missions.

C'est alors que les échanges interethniques deviennent complexes, voire, parfois, quasi-impossibles.

Ces situations ne favorisent pas la mise en œuvre des axes d'accompagnements socio-éducatifs.

Mémoire du Diplôme Inter-Universitaire « Santé, société et migration »

Rédigé sous la direction de Nina TISSOT

Année 2023-2024